

MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DECHETS SUR AMIKUZE : UN REEL SUCCES !



Moins de déchets dans les ordures ménagères et plus dans le tri !

En 2023, la collecte des déchets sur le territoire d'Amikuze a connu des changements afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- réduire la quantité de déchets ménagers non recyclables collectés (les ordures ménagères),
- augmenter les tonnages d'emballages et papiers collectés,
- augmenter le recyclage et/ou la réutilisation,
- valoriser les déchets par le compostage,
- maîtriser le coût du service.

En janvier 2023, une nouvelle consigne de tri plus simple a été mise en place sur l'ensemble du Pays Basque : tous les emballages ménagers et papiers se trient ensemble dans le même contenant.

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !



En août 2023, sur les communes du pôle d'Amikuze, les anciens bacs roulants ont été enlevés pour laisser place à 92 points de collecte complets, équipés de colonnes de plus grande capacité pour le tri des emballages, des papiers, du verre et pour le dépôt des ordures ménagères.

Pour rappel, les colonnes de tri sont en libre accès et les dépôts se font en vrac. Les colonnes pour les ordures ménagères s'ouvrent uniquement avec le badge attribué à votre habitation ou à votre activité.



Si vous n'avez pas encore votre badge ou si vous rencontrez des difficultés dans son utilisation, contactez le service déchets au 05 59 57 11 80 ou à dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr.

Ainsi, sur les communes d'Amikuze, près de 380 colonnes ont été installées et 6400 foyers équipés de badges.

Ces nouveaux équipements ont entraîné un changement des habitudes de dépôts et ont aussi favorisé le geste de tri.

En quelques mois, les résultats sont probants :

- **une baisse moyenne de 35% des tonnages d'ordures ménagères** sur les 4 derniers mois par rapport à 2022, soit environ 262 tonnes « d'évités », soit l'équivalent de 37 camions ordures ménagères de moins à Mendixka,
- et aussi, **une progression moyenne de + 16 % des emballages recyclables et des papiers** lié aux nouvelles consignes de tri sur l'ensemble du territoire Barnekalde (dont Amikuze fait partie) .

Cependant, la qualité du tri n'est pas toujours au rendez-vous et des erreurs de tri récurrentes ont des conséquences pour les agents ou pour les installations du centre de tri. Au milieu des emballages et papiers, on trouve ainsi des bouteilles en verre, des piles, des sacs d'ordures ménagères et des textiles alors que ces derniers doivent être déposés dans les colonnes textiles dédiées.

Début 2024, sur les communes d'Amikuze, des colonnes textiles et des collecteurs de piles seront déployés afin de permettre à chaque commune d'être mieux équipée pour inciter à davantage trier.

Tous les autres déchets, volumineux et/ou toxiques, y compris les gros cartons bruns, doivent être apportés en déchèterie.

Depuis Mai 2023, de nouveaux créneaux d'ouverture de la Déchèterie de Saint-Palais, Lot. Ordokian – **Saint-Palais** :

Lundi: 14h/18h

Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h/12h - 14h/18h

Pour toute question concernant la réduction des déchets et les pratiques de tri, l'Ambassadrice du Tri du Sydicat Bil Ta Garbi est joignable au : 06 45 48 88 18 ou elorri.larcabal.biltagarbi.fr